

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance EXTRAORDINAIRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 5 juin 2018* à *19 h* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau, Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux et Steeve Desmarais sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENT :

Steeve Desmarais

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-06-156

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2018-2 - Demande de soumissions ;
04. Période de questions ;
05. Levée de l'assemblée.

03. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2018-2 — Demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville désire procéder à des travaux de réfection de pavage sur différentes rues lui appartenant ;

2018-06-157

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander des soumissions par le système électronique *SE@O* pour des travaux de pose de béton bitumineux dans les secteurs suivants :

- *Chenal Tardif, Section Chemin des Paulhus*
- *Rues Industrielles*

QUE les soumissions scellées portant la mention « *Travaux d'asphaltage 2018-2* » devront être parvenues avant le *21 juin 2018* à *11 h* au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville, pour y être ouvertes publiquement ;

QUE les soumissions devront être présentées sur le formulaire prévu à cet effet par la municipalité. La validité du cautionnement est de soixante (60) jours ;

QUE les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement ou d'un chèque visé au montant égal à 10 % de la soumission en plus d'une copie de la police d'assurance responsabilité d'une valeur minimale de 1 000 000 \$;

QUE l'exécution des travaux devra être terminée en date du *15 septembre 2018* ;

QUE la prise en considération aura lieu lors de la séance extraordinaire du mercredi 27 juin 2018 à 17 h 30 à l'Hôtel de Ville, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

QUE la municipalité de Pierreville s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 19 h 10 et se termine à 19 h 10

05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-06-158

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19 h 11

Éric Descheneaux, maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière